



XVIème CONGRES – 2008 – MARSEILLE

Discours de Christian Connor Président de la Section Internationale

Thème de notre congrès croissance des cabinets et croissance des entreprises en France et à l'International.

La section Internationale de l'ACE, plus que jamais consciente de la nécessité d'une conjonction des deux facteurs, cabinet d'une part et entreprises d'autre part, a depuis toujours, œuvré pour que ce rêve d'être aux côtés des entreprises françaises dans leur développement à l'international devienne une réalité.

Dans le contexte actuel cette nécessité, véritable outil de survie de notre économie, est devenue d'une actualité douloureuse.

Depuis le rapport calamiteux de la banque mondiale qui avait classé la France et notre système juridique parmi les pays les moins en pointe, nombreux sont ceux qui ont pris conscience qu'il devenait urgent de faire quelque chose pour la promotion de notre droit, de notre culture juridique et que ce n'est qu'à ce prix que les entreprises françaises pourraient, dans la grande concurrence de la mondialisation, trouver leur place.

Lorsque l'on dit, les entreprises, on associe tout naturellement leurs conseils et plus particulièrement leurs avocats à cette démarche.

Il importe que chaque confrère avocat conseil d'entreprises soit conscient que l'International est devenu un paramètre quotidien de son activité et que sans l'International il n'y a pas de recours. Notre rôle sera d'accompagner et d'aider nos clients entreprises.

Et notre rôle de syndicat est d'aider nos confrères, voire de les précéder dans cette démarche.

Préparer cette démarche en créant autant que faire se peut les conditions d'un « accueil » de notre droit et donc de nos confrères dans la plupart des pays.

Ainsi au cours des derniers mois notre section a lancé ou accompagné plusieurs initiatives permettant de créer un tel contexte.

L'une des plus marquantes et des plus belles en termes de réalisation est le rapprochement avec nos confrères Algérien lors d'un déplacement à Oran au mois d'avril dernier. Ce déplacement a permis la création d'une petite sœur en Algérie, l'AACE.

Le temps de parole qui m'est imparti ne me permet pas de développer plus avant mais je ne peux qu'inviter tous ceux qui sont sensibles à cette question du développement à

l'international de participer à notre table ronde de demain, qui a pour titre : « l'accompagnement par l'avocat des entreprises à l'exportation vers les pays de la méditerranée »

En effet ce qui s'applique pour la méditerranée s'applique pour l'ensemble de notre planète.

Il faut créer à l'international les conditions d'une sécurité juridique optimale et ainsi rassurer les investisseurs en garantissant des conditions d'exécution des contrats en toute sécurité. Pour cela des outils tels que des règles claires de loi applicables, de reconnaissance et d'exécution des décisions de justice et la promotion de modes alternatifs de règlement des conflits, sont absolument indispensables et vitaux.

Nous en reparlerons demain et dans l'intervalle je vous souhaite un congrès fructueux et constructif.